



## Arrêt d'un véhicule très gênant pour la circulation.

Par **Sala**, le **16/12/2018** à **11:06**

Bonjour hier 15 décembre 2018 j'ai reçu par courrier une contravention d'un arrêt très gênant pour la circulation daté du 12/12/2018 à 14h 08 à Schiltigheim 02 rue des vosges, mais il n'y avait pas de panneaux qui interdisait de se garer et en plus j'étais dans le marquage au sol destiné à se garer et il n'y avait pas de passage piéton ni arrêt de bus ni entrée de chantier et j'étais au moins à 70 metres du but de la rue, alors s'il vous plaît quelqu'un peut me dire où est la faute ? Merci .

Par **Sala**, le **16/12/2018** à **11:09**

C'est la première fois que ça m'arrive, que dois je faire s'il vous plaît je vous remercie infiniment.

Par **LESEMAPHORE**, le **16/12/2018** à **16:01**

Bonjour

Voulez vous vraiment contester et exposer vos griefs au tribunal ?

Si la reponse est positive , et a conditions d'etre present sur le forum et que je puisse prendre connaissance de l'avis de contravention je peux vous aider à effectuer la requete en exoneration .